

Master MEEF 2nd degré - parcours Arts plastiques

Le parcours Arts plastiques du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) vise l'acquisition des compétences et gestes professionnels nécessaires à l'enseignement des arts plastiques ou des arts appliqués.

Chaque UE du Master permet l'obtention du master MEEF et contribue à la **préparation du CAPES d'Arts plastiques**. Ces UE participent au renforcement disciplinaire et pédagogique du futur enseignant. Les compétences disciplinaires, didactiques, professionnelles et de recherche sont articulées entre elles au sein même des enseignements.

Un enseignement optionnel est à choisir obligatoirement en M1 pour enrichir le parcours de formation, parmi l'architecture-paysage, les arts appliqués-design, le cinéma-art vidéo, la photographie, la danse, le théâtre et les arts numériques.

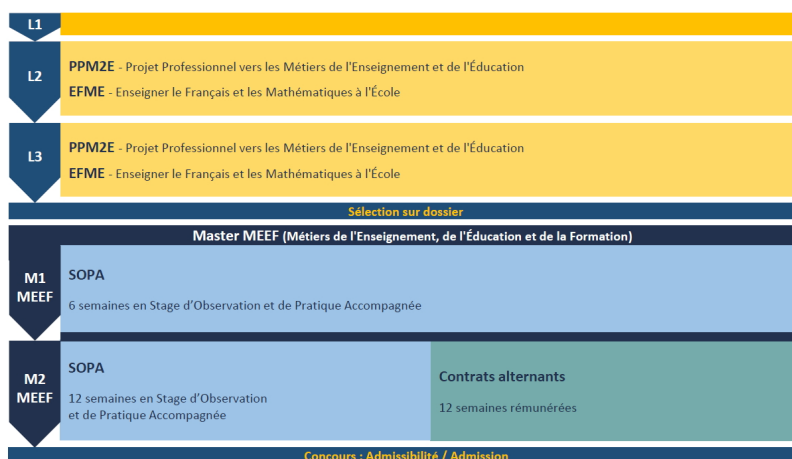
Le Master 1 inclut une partie disciplinaire, une partie didactique (savoir enseigner), l'apprentissage du métier d'enseignant, une initiation à la recherche.

La pratique professionnelle est constituée de stages d'observation et de pratique accompagnée dans les établissements scolaires de l'académie d'Amiens.

Le Master 2 poursuit l'apprentissage du métier et assure la préparation au concours national du CAPES d'arts plastiques (épreuves écrites et orales). Certains étudiants pour-suivront leur pratique professionnelle sous forme de stages en établissements, d'autres sous forme de contrats alternants.

Le concours intervient en fin de Master.

Le Master 2 intègre de plus une préparation à **l'agrégation interne d'arts plastiques**.



[Contenu de la formation](#)

Publics concernés

Licence Arts plastiques
Licence Arts du spectacle
Licence Histoire des arts
Autres licences après examen du dossier

Débouchés professionnels

Professeur d'arts plastiques en collège ou lycée général, technologique ou professionnel

MODALITÉS D'ACCÈS

Rendez-vous sur notre [page Admissions](#) pour connaître les dates et modalités de candidature
